

# CONDITIONS DE RÉSERVATION ET D'HÉBERGEMENT

## A. RÉSERVATIONS

1. Les écoles et harmonies qui réserveront des chambres lors du Festival des harmonies et orchestres symphoniques (abrégé Festival), **édition du 16 au 19 mai 2024**, devront le faire pour un minimum de deux nuitées pour être priorisées. Au Campus offre une priorité de location à toute école qui réserve pour deux nuits et plus, selon l'ordre de réception des courriels.
2. Les écoles qui réserveront pour une seule nuitée seront traitées à la suite des écoles qui auront réservé pour deux nuitées. La règle du « Premier arrivé, premier servi » s'appliquera, selon l'ordre de réception des courriels.
3. Les écoles complèteront le formulaire en ligne dans le but de fournir une estimation de leurs besoins d'hébergement, **avant le 1<sup>er</sup> février 2024**. Ce formulaire ne constitue pas une confirmation de réservation.
4. Au Campus ne peut garantir qu'un pavillon entier de chambres pourra être réservé à l'unique usage d'une école ou du Festival.

## B. PLANS D'ASSIGNATION

1. Au Campus transmettra les plans d'assignation à la personne responsable de chaque école, **à partir de la mi-février environ**.
2. Les écoles retourneront leurs plans d'assignations complétés en répondant au courriel [responsable.hotellerie@usherbrooke.ca](mailto:responsable.hotellerie@usherbrooke.ca) qui leur aura fait parvenir ledit plan, **au plus tard le 15 mars 2024**. Les jeunes doivent être en occupation double ou quadruple, autant que possible. Les plans doivent respecter les consignes transmises dans le courriel les concernant.

## C. TARIFS

Toutes les chambres seront offertes aux tarifs 2024 présentés dans le tableau qui suit.

- Jeunes : 25 \$ / personne
- Adultes :
  - 48 \$ / chambre - petite chambre avec lit simple (occ. simple)
  - 58 \$ / chambre - grande chambre avec un lit simple ou un lit double (occ. simple ou double)

*Ces tarifs sont soumis à toutes les taxes applicables (Taxe de Vente du Québec 9,975 %, Taxe sur les Produits et Services 5 %, taxes à l'hébergement 3,5 %).*

## D. CHAMBRES

1. À la base, les commodités offertes dans les chambres sont :
  - Un lit standard et son matelas (simple ou double, selon le type de chambres disponibles);
  - Un réfrigérateur (9 pi<sup>2</sup>);
  - Une garde-robe ou une armoire-penderie;
  - Un bureau et une chaise de travail;
  - Wifi haute vitesse illimité (non sécurisé) via Zap.

2. Les commodités suivantes ne sont pas fournies :
  - Literie et oreiller, serviettes, débarbouillette et nécessaire d'hygiène;
  - Ventilateurs;
  - Café, condiments et cafetière;
  - Matelas régulier supplémentaire;
  - Matelas de sol et sac de couchage.
3. Les pavillons des résidences comptent trois types de chambres :
  - a) Petite économique (régulière, 10 m<sup>2</sup>) : un lit simple;
  - b) Grande chambre amicale (15 m<sup>2</sup>) : un lit simple;
  - c) Grande chambre intime (15 m<sup>2</sup>) : un lit double.

***Il n'y aura pas d'ajout de lits (pliants ou de bois) dans les chambres. Les écoles doivent donc prévoir les matelas de sol en conséquence.***

4. Le nombre de personnes prévu dans ces chambres va comme suit :

Assignations	# personnes (jeunes)
Types de chambre	
Petite chambre économique avec lit simple	1 sur le lit; 1 sur le matelas de sol (non fourni)
Grande chambre amicale avec un lit simple	1 sur le lit; 3 sur le matelas de sol (non fourni)
Grande chambre intime avec un lit double	1 sur le lit; 2 sur le matelas de sol (non fourni)

5. Au Campus permet l'accès à la cuisine communautaire **sans frais** pour les participants, accompagnateurs, bénévoles ou autres membres du Festival, mais ne peut garantir que les cuisines seront réservées à leur unique usage. Les cuisines comprennent : cuisinières, micro-ondes, grille-pains, tables et chaises, comptoir et évier, îlot de tri des déchets.  
**Le nécessaire pour cuisiner ou laver la vaisselle n'est pas fourni.**
6. Au Campus fournit des salles de bain sur chacun des étages près des chambres.
7. Les participants, accompagnateurs, bénévoles ou autres membres prenant part au Festival **ne sont pas autorisés** à utiliser les salons ou salles communes des résidences.
8. Le Festival rend disponibles des locaux pour entreposer le matériel et les bagages des écoles pour qui les chambres ne sont pas disponibles à l'arrivée, le jour de l'événement. Vous trouverez les informations à ce sujet sur le site du Festival.

## E. CLÉS

1. Au Campus fournira les clés nécessaires pour chaque chambre réservée de la façon suivante :
  - Pour une chambre à 1 ou 2 jeunes : 1 clé;
  - Pour une chambre à 1 ou 2 adultes : clé selon le nombre d'adultes;
  - Pour une chambre de 2 à 4 jeunes : 2 clés.
2. Les personnes responsables du Festival s'engagent à remettre les clés aux écoles, au site d'accueil prévu à cet effet lors de leur arrivée.
3. Au départ des résidences, la personne responsable d'une école laissera les clés selon l'une des façons décrites au document informatif qui leur sera envoyé avant leur arrivée aux résidences et qui sera également remis dans la pochette de *Bienvenue!* à leur arrivée au Festival.
4. Toute demande de clé supplémentaire entraînera un dépôt de 25 \$ au dossier de l'école concernée. Cette demande devra être faite directement au poste d'accueil par la personne assignée à la chambre ou par la personne responsable du groupe. Ce dépôt sera remboursé au retour de la clé au poste d'accueil. Dans le cas contraire, ces frais seront exigés auprès de l'école ou de la personne concernée, selon le cas.
5. Les écoles s'engagent à payer auprès d'Au Campus toute perte de clés au coût de 25 \$.

6. En cas de problèmes de clés ou de serrures en dehors des heures d'ouverture du poste d'accueil, la clientèle est invitée à contacter la Sécurité (poste 67699 ou au 819 821-7699) qui se charge de tous les accès pour tout bâtiment du Campus principal.

## F. ARRIVÉES / DÉPARTS

1. Au Campus assurera une [présence au poste d'accueil](#) de l'hébergement hôtelier selon l'horaire suivant, aux dates de l'événement :
  - Jeudi : 10 h à 12 h – 12 h 30 à 19 h 30
  - Vendredi : 10 h à 12 h – 12 h 30 à 19 h 30
  - Samedi et dimanche : 11 h à 12 h 30 – 13 h à 16 h – 16 h 30 à 19 h 30

*Sujet à changements sans préavis, [consultez notre site web](#) pour vous assurer des heures d'ouverture.*

2. L'heure d'arrivée aux chambres réservées est fixée à **15 h**. Une [arrivée hâtive](#) est possible si les chambres sont libres, et ce, sans frais. **Les écoles doivent préalablement en faire la demande à la coordonnatrice de l'hébergement hôtelier (Au Campus).**
3. L'heure de départ est fixée à **11 h**. L'école qui conservera sa chambre ou ses clés au-delà de la date et de l'heure prévues de son départ, sans entente préalable avec la coordonnatrice de l'hébergement hôtelier, se verra facturer toute nuit supplémentaire.
4. L'accès aux parcs de stationnement est gratuit pendant la durée du Festival.
5. Lors de l'arrivée, les responsables du Festival fourniront à la personne responsable de chaque école une pochette de *Bienvenue!* comprenant :
  - Clés
  - Document informatif;
  - Registre de présences en hôtellerie;
  - Feuilles d'inspection de chambre;
  - Clés et colliers de serrage (réutilisable).
6. Les *Feuilles d'inspection de chambres* seront retournées par [courriel](#) à la coordonnatrice de l'hébergement hôtelier (Au Campus) par la personne responsable de chaque école dès le lendemain de l'arrivée aux résidences. Des photos claires de ces feuilles prises avec un cellulaire peut être utilisées et envoyées par courriel.
7. Tout non-respect des consignes et règlements pourrait entraîner une amende et l'expulsion des personnes et/ou écoles concernées.

## G. FACTURATION

1. Les écoles peuvent **annuler** ou **modifier** leurs réservations **sans frais** jusqu'au **16 avril 2024**, soit un mois avant la tenue de l'événement. À partir de cette date, les réservations retirées par les écoles leur seront facturées et tout ajout doit être préalablement approuvé par la coordonnatrice de l'hébergement hôtelier (Au Campus). Les tarifs offerts peuvent ne pas correspondre aux tarifs initiaux proposés.
2. Au Campus transmettra ensuite la **facturation** à chaque école, **au plus tard un mois après la tenue de l'événement**. Cette facture sera basée sur le nombre de participants et accompagnateurs annoncés par les écoles au plus tard le 16 avril 2024.

## H. PAIEMENT

Les écoles acquitteront le **paiement entier** de leur facturation **au plus tard 30 jours après réception de la facture** :

- par carte de crédit;
- par chèque (au nom de *Université de Sherbrooke – Résidences*).

**ATTENTION - Aucun dépôt direct ni autre mode de paiement ne peuvent être utilisés.**

## ENTRETIEN et AUTRES RÈGLES

### A. ENTRETIEN ET TRAVAUX

1. Au Campus fera l'entretien des salles de bain et des cuisines selon leur niveau d'utilisation.
2. Au Campus s'engage à effectuer un entretien supplémentaire dans les chambres, à la demande de la personne responsable d'une école ou du Festival. Un tarif de 50 \$ par chambre sera alors facturé à qui de droit.
3. Aucuns jeux de ballons, de balles, de frisbee ou autres ne peuvent être faits à l'intérieur des résidences.
4. Les écoles sont responsables des bris et dommages causés dans les chambres et dans les lieux communs (salon, salles de bain) par les participants (élèves, adultes) de leur groupe.
5. Les écoles ne sont toutefois pas responsables des bris et dommages causés par les personnes accompagnatrices (enseignants, parents, etc.). Le coût des dommages sera facturé aux personnes concernées.
6. Les résidences étudiantes font l'objet de divers travaux d'entretien, de rénovation ou de construction au cours de la saison estivale. Des consignes seront donc transmises au Festival pour faciliter les accès et assurer la sécurité des participants, accompagnateurs, bénévoles ou autres membres du Festival. Le maintien de la sérénité et de la sécurité des lieux d'hébergement au cours des travaux sera une priorité.
7. Aucun remboursement ni crédit ne seront attribués à la suite de plainte ou de départ hâtif d'une école ou de toute personne du Festival.
8. **Toute problématique** qui survient dans une chambre (refoulement de lavabos, ampoules brisées, surcharge électrique, etc.) **doit rapidement être rapportée** par courriel à [aucampus@usherbrooke.ca](mailto:aucampus@usherbrooke.ca) et/ou à [responsable.hotellerie@usherbrooke.ca](mailto:responsable.hotellerie@usherbrooke.ca), ou transmis à la sécurité au poste 67699 ou au 819 821-7699, hors des heures d'ouverture du poste d'accueil.

### B. NON-FUMEUR

1. La consommation de produits du tabac ou de cannabis de même que le vapotage sont interdits dans les résidences et à moins de 9 mètres des portes et fenêtres des résidences. La consommation de cannabis sur les terrains des campus de l'Université de Sherbrooke est interdite. Une amende de 100 \$ sera alors remise à la clientèle fautive, conformément au [Règlement 2575-017 sur l'usage du tabac](#).